



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Maires et adjoints

Question écrite n° 12284

Texte de la question

M Jean-Marie Daillet appelle l'attention de M le garde des sceaux, ministre de la justice, sur la situation des maires et adjoints aux maires qui, notamment dans les communes rurales, souhaitent acquérir personnellement une parcelle d'un lotissement communal pour y construire leur habitation familiale. Les dispositions de l'article 175 du code penal ont actuellement pour effet d'interdire aux maires et aux adjoints au maire d'acquérir une telle parcelle et se traduisent donc par une double possibilite regrettable : abandonner tout projet de realisation d'un logement pour leur famille dans un lotissement communal, ou abandonner leur fonction municipale. Il lui demande s'il ne lui semble pas opportun de modifier ces dispositions inadaptees au contexte economique et social dans lequel elles s'appliquent. Il lui demande de lui preciser l'etat actuel et les perspectives des « discussions interministerielles avec les departements interesses, afin d'elaborer un projet de texte qui pourrait etre soumis rapidement a l'approbation du Parlement » (JO, Senat, 1er decembre 1988).

Texte de la réponse

Reponse. - Les pouvoirs publics sont conscients de la gene que constituent les dispositions de l'article 175 du code penal a l'egard des maires et de leurs adjoints qui souhaiteraient acquérir une parcelle faisant partie d'un lotissement communal pour y edifier leur habitation familiale. Il apparait necessaire de modifier ce texte qui parait trop rigoureux a l'egard des elus des communes rurales. A la suite des travaux interministeriels qui ont ete conduits ces derniers mois et de la reflexion qui a ete menee au sein de la commission de revision du code penal, un avant-projet de texte a ete elabore par la Chancellerie et communique, pour avis, au ministere de l'interieur. Il devrait permettre de concilier les imperatifs de moralite de la vie publique avec les besoins legitimes de logement des elus locaux.

Données clés

Auteur : [M. Daillet Jean-Marie](#)

Circonscription : - Union du Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12284

Rubrique : Communes

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 mai 1989, page 2000